



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.eco@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Aux candidat-e-s aux municipales 2014

Brest, le 5 mars 2014

Madame, Monsieur,

Notre association œuvre depuis plusieurs années pour que le développement de la téléphonie mobile, et plus largement de toutes les connexions sans fil, se fasse dans le respect des conditions de vie et de santé de tous.

Les maires se sont trouvés souvent en première ligne dans des conflits qui opposaient certain-e-s de leurs administré-e-s à un ou plusieurs opérateurs de téléphonie mobile au sujet de l'installation d'antennes relais à proximité de lieux de vie ou de bâtiments sensibles. Aujourd'hui, ils sont à nouveau en première ligne pour la mise en œuvre des multiples plans touchant au numérique et tout particulièrement à celui qui concerne les écoles.

La jurisprudence administrative a, petit à petit, réduit leurs moyens d'action réglementaires sur ces dossiers mais un rapport remis au premier ministre ainsi qu'une proposition de loi votée le 23 janvier 2014 par les député-e-s et fondée sur le respect des principes de sobriété, de transparence et de concertation, tendent à les remettre au cœur du dossier sur le territoire dont ils ont la charge.

C'est dans ce nouveau contexte que les maires élus les 23 et 30 mars 2014 vont avoir à gérer le dossier de la téléphonie et de l'internet sans fil.

Afin de mieux éclairer les électrices et électeurs sur les choix et options qui sont ou seront les vôtres sur ce dossier, nous vous demandons de répondre, avant le 15 mars 2014, au questionnaire ci-joint, questionnaire établi par l'association PRIARTÉM (*).

En vous remerciant d'avance de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre parfaite considération.

Le Conseil Collégial d'AE2D

(*) PRIARTÉM : Pour une réglementation des implantations des antennes-relais de téléphonie mobile <http://www.priartem.fr/>

Pièces jointes :

Questionnaire 1 : Questionnaire pour les communes qui n'ont ni charte, ni commission de concertation.

Questionnaire 2 : Questionnaire pour les grandes villes qui ont déjà une charte.